



AVIATEURS.QUÉBEC

*La plus grande association francophone
de pilotes des Amériques*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

26 avril 2022



Ordre du jour AGA 2022

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination d'un président d'assemblée.
3. Vérification et constatation de la validité de l'avis de convocation et de la validité du quorum.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2021.
6. Nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection.
7. Élection du conseil d'administration 2022-2023.
8. Présentation des états financiers, pour l'année financière se terminant le 30 novembre 2021.
9. Prévisions budgétaires 2021-22.
10. Revue de l'année 2021 et projets pour 2022.
11. Concours de photos 2021 – présentation des gagnants.
12. Consultation des membres.
13. Clôture de l'assemblée.

RÉSOLUTION:

«Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'AGA 2022 tel que présenté aux membres présents à cette assemblée générale ».

Résumé du Procès verbal AGA 2021

- Tenue le 10 avril 2021, via visioconférence Zoom.
- Acceptation de l'ordre du jour – Adopté.
- Présentation et ratification des membres du CA – Adopté.
- Présentation et acceptation des états financiers – Adopté.
- Revue 2020 et projets pour 2021.
- Concours de photos 2020 – présentation des gagnants.
- Consultation des membres.
- Clôture.

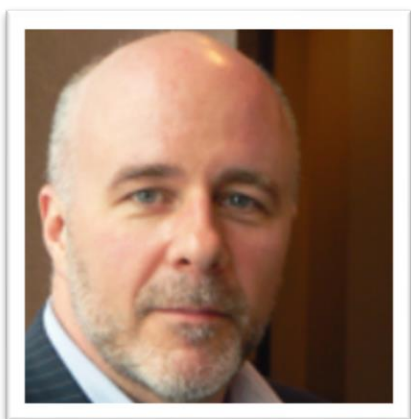
RÉSOLUTION:

«Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2021 tel que présenté aux membres présents à cette l'assemblée générale ».

Conseil d'administration 2022



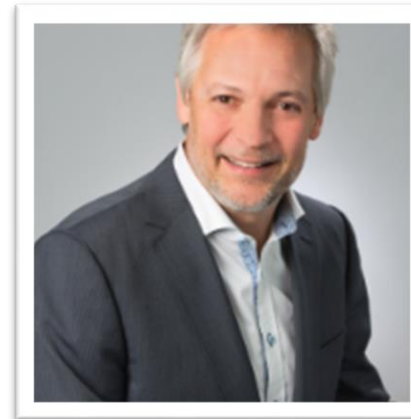
Michel Chartier



Bernard Gervais



Gilles Lambert



Yves Le Roux

RÉSOLUTION:
«Il est résolu de ratifier la nomination de :
Sophie Dufresne
Rémi Girard
Samuel Lambert
Daniel Lamer
Jérôme St-Gelais
en tant qu'administrateurs».



Sophie Dufresne



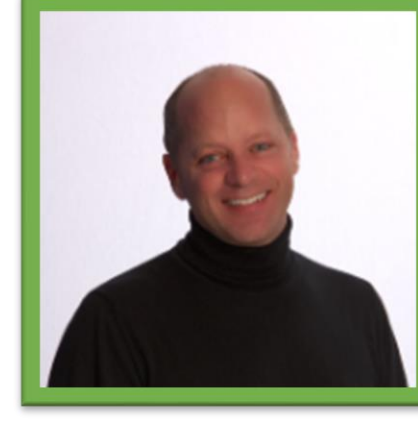
Rémi Girard



Samuel Lambert



Daniel Lamer



Jérôme St-Gelais

Merci !



ANDRÉ DUROCHER



ÉRIC FAUTEUX



NORMAND LAJEUNESSE



MARCEL MARTINEAU



PIERRE NADON

Portrait financier au 30 novembre 2021



**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
SE TERMINANT
LE 30 NOVEMBRE 2021**

ÉTAT DES RÉSULTATS

	2021	2020
REVENUS		
Cotisations des membres	55 753 \$	90 790 \$
Revenus de Formation	65	675
Revue et publicité site web	20 900	15 211
Vente articles promotionnels	849	-
Copie papier revue l'Aviateur	3 596	-
Fonds Laplante-Duggan	-	1 250
Revenus d'intérêts	2 556	9 272
Revenus Divers	-	335
Revenus-Association harmonisées	3 395	-
	<u>87 114</u>	<u>117 533</u>
DÉPENSES		
Programmes et activités (annexe A)	16 116	19 262
Articles Promotionnels	849	(379)
Frais généraux et d'administration (annexe B)	78 013	78 084
	<u>94 978</u>	<u>96 967</u>
RÉSULTAT NET	<u><u>(7 864)</u></u>	<u><u>20 566</u></u>

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
SE TERMINANT
LE 30 NOVEMBRE 2021

ÉTAT DES RÉSULTATS**

	Réel 2021	Réel 2020
ANNEXE A - PROGRAMMES ET ACTIVITÉS		
Revue impression et expédition	7 276 \$	10 200 \$
Formation	8 485	4 021
Soupers bénéfiques	<u>355</u>	<u>5 041</u>
	<u><u>16 116</u></u>	<u><u>19 262</u></u>

ANNEXE B - FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Infographie	855 \$	840 \$
RVA-couverture d'assurances	1 498	2 002
Divers	1 150	533
Loyer	3 300	3 600
Publicité & promotion	3 031	5 095
Site Web	4 478	10 964
Dépenses CA	680	341
Télécommunications et frais de bureau	6 617	5 074
Représentation	-	866
Services de gestion	10 855	11 518
Honoraires professionnels et légaux	5 643	837
Assurances	2 782	813
Secrétariat	30 513	26 297
Mauvaises créances	-	1 184
Frais bancaires	2 784	2 916
Dons	200	-
Amortissement site web	-	4 380
Amortissement - Immobilisations corporelles	232	824
Association harmonisées	<u>3 395</u>	<u>-</u>
	<u><u>78 013</u></u>	<u><u>78 084</u></u>

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
SE TERMINANT
LE 30 NOVEMBRE 2021**

LE BILAN

	2021	2020
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	15 892 \$	18 078 \$
Débiteurs (note 4)	5 366	15 730
Inventaire	4 801	5 650
	<u>26 059</u>	<u>39 458</u>
PLACEMENTS (NOTE 3)	104 392	101 836
IMMOBILISATIONS (NOTE 5)	2 637	2 869
	<u><u>133 088</u></u>	<u><u>144 163</u></u>
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	6 860	10 071
Réserve fonds de défense de l'aviation générale	7 235	7 235
	<u>14 095</u>	<u>17 306</u>
ACTIF NET		
Non affecté	117 357	124 989
Investi en immobilisations	1 636	1 868
	<u>118 993</u>	<u>126 857</u>
	<u><u>133 088</u></u>	<u><u>144 163</u></u>

Faits saillants en 2021

- Baisse dans le niveau des renouvellements
- Revenus d'intérêt à la baisse
- Frais juridiques pour la mise à jour du Guide du pilote
- Développement d'un système de vidéo en ligne approuvé par Transports Canada pour fins de mise à jour des connaissances
- Contrôle sur les frais généraux

Actions à prendre pour 2022

- Continuation des mesures budgétaires entreprises dès 2020.
- Promotion du plan d'assurance
- Solliciter les associations et nos membres à contribuer au recrutement.
- Reprendre les activités de levée de fonds.
- Promotion de la boutique.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 21

RÉSOLUTION:

«Il est résolu d'adopter les états financiers pour l'année financière se terminant le 30 novembre 2021 tel que présentés aux membres présents à cette assemblée générale ».

RÉSOLUTION:

«Il est résolu d'autoriser le Conseil d'administration à choisir un vérificateur pour l'année financière se terminant le 30 novembre 2022».

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
SE TERMINANT
LE 30 NOVEMBRE 2022**

BUDGET 2021-22

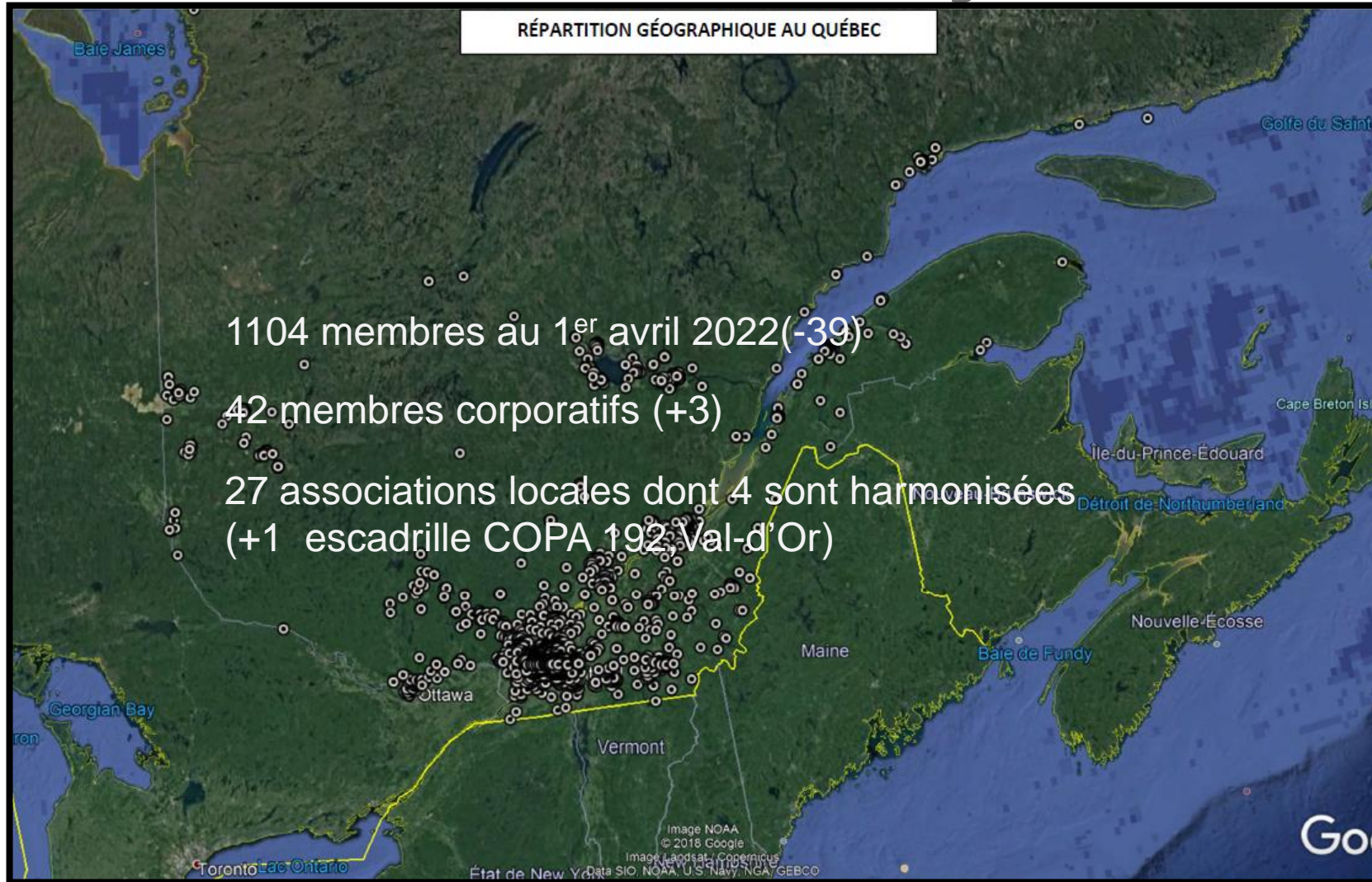


AVIATEURS.QUEBEC

	Budget 2021-22	au 2022-03-31	% de référence 33%
Produits			
TOTAL DES REVENUS D'ADHÉSION	62 900 \$	19 106 \$	30%
TOTAL DES REVENUS DIVERS	65 400 \$	10 515 \$	16%
TOTAL DES REVENUS ASSOCIATIONS HARMONISÉES	3 350 \$	1 358 \$	41%
TOTAL DES REVENUS D'INTÉRÊT ET AUTRES	750 \$	82 \$	11%
TOTAL DES PRODUITS	132 400 \$	31 061 \$	23%
CHARGES D'ACTIVITÉ			
TOTAL DES CHARGES DE LA REVUE, L'EXPRESS	8 400 \$	2 193 \$	26%
TOTAL DES CHARGES DE LA BOUTIQUE	7 350 \$	1 458 \$	20%
TOTAL DES CHARGES DU SOUPER BÉNÉFICE	14 000 \$	- \$	0%
TOTAL DES CHARGES FORMATIONS	13 000 \$	2 471 \$	19%
TOTAL DES CHARGES RVA	3 550 \$	382 \$	0%
TOTAL DES CHARGES DROIT DE VOLER	3 000 \$	- \$	0%
TOTAL DES CHARGES ASSOCIATIONS AFILIÉES	900 \$	- \$	0%
TOTAL DES CHARGES SITE WEB	8 400 \$	1 398 \$	17%
TOTAL DES CHARGES ASSOCIATIONS HARMONISÉES	3 350 \$	1 408 \$	42%
TOTAL DES CHARGES D'ACTIVITÉS ET SERVICES AUX MEMBRES	61 950 \$	9 308 \$	15%
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES	69 790 \$	18 893 \$	27%
TOTAL DES CHARGES	131 740 \$	28 201 \$	21%
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES CHARGES	660 \$	2 860 \$	

Rétrospective 2021

Aviateurs. Québec aujourd'hui



Nos Associations Affiliées

- **AARMT – Mont-Tremblant**
- AASR – Rimouski
- Aéroclub de Joliette
- Aéroclub de Neuville
- Aéroclub de Roberval
- Aéroclub de Mirabel
- Aéroclub de Valleyfield
- **AGAG – Gatineau**
- Ailes Québécoises – CYQB
- APBF – Victoriaville
- APDI – Drummondville
- **APM – Mauricie**
- APPA – Mont-Laurier
- APPAL – Lachute
- APPH – St-Jean
- APSAA – Avellin
- APSH – St-Hyacinthe
- APSL – Saguenay-Lac St-Jean
- **CAAO – Abitibi Ouest**
- CAB – St-Georges-de-Beauce
- CAES – Sherbrooke
- Club Aéronautique d’Amos
- La Friche – Dolbeau
- Les Ailes du Lac Rapide
- St-André Avellin
- Aéroclub Flyga

Nom en caractères gras = association harmonisée

Retrospective 2021

- Mise à jour du Guide des pilotes
- Participation au groupe de sécurité aérienne de TC
- Participation à un groupe de travail sur l'élaboration d'une zone de fréquence commune dans la région de Montréal
- Mise à jour du martin-pêcheur et syllabus pour formation subaquatique
- Programme Premier solo (28 nouveaux adhérents)
- Soirées Jaser pour jaser
- Formations = 400 + participants (comparé à une moyenne historique de 300/année)
 - 1 formation en présentiel (Neuville)
 - 4 formations sur Zoom
 - Vidéo sur demande

Pour 2022

LANCEMENT DE NOTRE PLAN D'ASSURANCES EXCLUSIF



AVIATEURS.QUÉBEC

SIERRA

– ASSURANCE AVIATION –

NOUVELLE OFFRE D'ASSURANCE AVIATION EXCLUSIVE AUX MEMBRES *

UNE POLICE D'ASSURANCE DE QUALITÉ À **PRIX COMPÉTITIF**

DEMANDEZ UNE SOUMISSION EN LIGNE
C'EST SIMPLE, RAPIDE ET AVEC UN SERVICE EXEMPLAIRE

* CERTAINES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT

CONTACTEZ
SIERRAASSURANCE.COM
SOUMISSION@SIERRAASSURANCE.COM



AVIATEURS.QUÉBEC



AVIATEURS.QUÉBEC

SIERRA

– ASSURANCE AVIATION –



OLD REPUBLIC INSURANCE COMPANY OF CANADA



AVIATEURS.QUÉBEC

Objectifs

Offrir un produit d'assurance aviation exclusif aux membres Aviateurs.Québec dans un objectif d'amélioration de la sécurité aérienne au Québec:

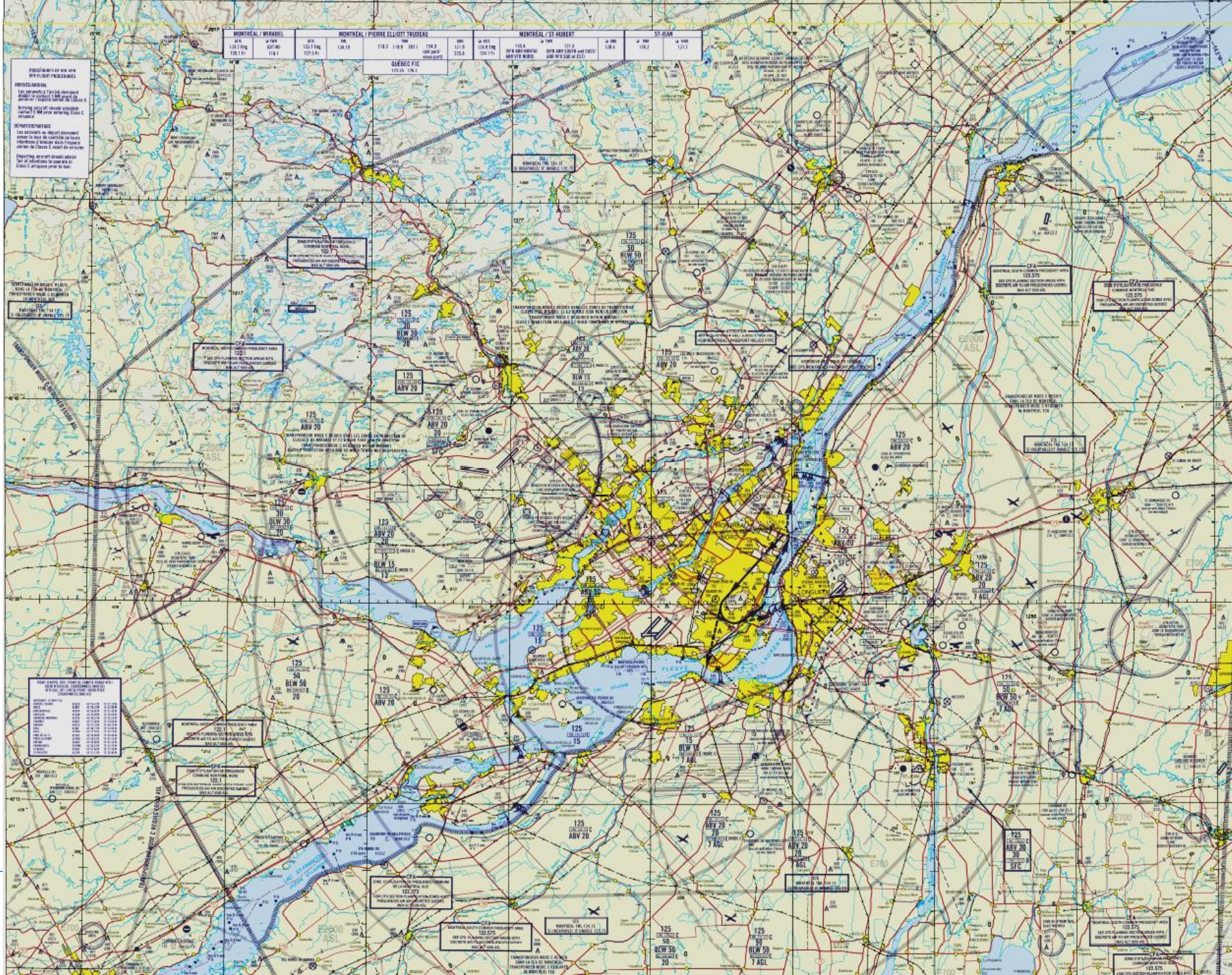
- Soutenir l'association et ses activités de promotion de la sécurité aérienne
- Une partie des frais payés seront remis à A.Q pour contribuer aux divers fonds de prévention
- Offrir une assurance de qualité à prix compétitif aux pilotes et propriétaires d'aéronefs démontrant de seines habitudes d'aviateurs
- Promouvoir:
 - ✓ MAJ des connaissances en personne vs questionnaire de TC
 - ✓ Entraînements récurrents en doubles commandes

Old Republic Insurance Company

- Fondée en 1923
- AM Best et Standard & Poors: note A+
- Une compagnie du Fortune 500
- 7,500,000,000 US\$ de primes annuelles
- 100,000 soumissions en aviation privée annuellement
- 10 ième plus gros assureur aviation en Amérique du Nord
- Au Canada depuis 1994
- Au Québec depuis mercredi soir passé

PROMOTION DE LA ZONE DE FRÉQUENCE COMMUNE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

- Le 19 mai 2022, deux CFA entrent en vigueur, couvrant un grand secteur allant jusqu'à 50 NM de Montréal.
- Les deux zones s'étendent du sol jusqu'à 5 500 ASL (altitude au-dessus du niveau de la mer) et sont séparées par la rive sud du fleuve Saint-Laurent.
- La fréquence de la CFA Montréal-Nord est 122.1 MHz. La fréquence de la CFA Montréal-Sud est 122.575 MHz.
- Toute l'information pertinente se trouvera dans les publications aéronautiques à jour telles que les cartes VTA (carte de région terminale VFR), VNC (carte aéronautique de navigation VFR) et le *Supplément de vol Canada* (CFS).



PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
APPROPRIATION
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale. Les données de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

MONTREAL / MONTRÉAL			MONTREAL / PIERRE ELLIOTT TRUDEAU			MONTREAL / ST-HUBERT			ST-HAY		
UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN
128.1	128.1	128.1	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2
128.1	128.1	128.1	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2
128.1	128.1	128.1	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2	118.2

UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN	UN
128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1
128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1
128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1	128.1

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROCÉDURE DE VUE VISUELLE
 Les données à l'échelle de vue visuelle sont destinées à être utilisées en vue visuelle. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en vue instrumentale.

PROMOTION DE LA ZONE DE FRÉQUENCE COMMUNE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

- Les pilotes sont encouragés à utiliser la fréquence CFA lorsqu'ils entrent dans le secteur décrit.
- L'utilisation d'une CFA ne remplace pas les fréquences du contrôle de la circulation aérienne, ni les fréquences MF (fréquence obligatoire) et ATF (fréquence de trafic d'aérodrome);
- la CFA remplace uniquement l'utilisation de la fréquence 126.7 MHz et n'est pas surveillée par les services de la circulation aérienne (ATS).
- La circulaire d'information aéronautique 14/22 sera publiée le 19 mai et mettra en vigueur cette zone de fréquence commune.

**SOUPER DES
RETRouvAILLES
4 JUIN 2022
CABANE À SUCRE
D'AMOURS**

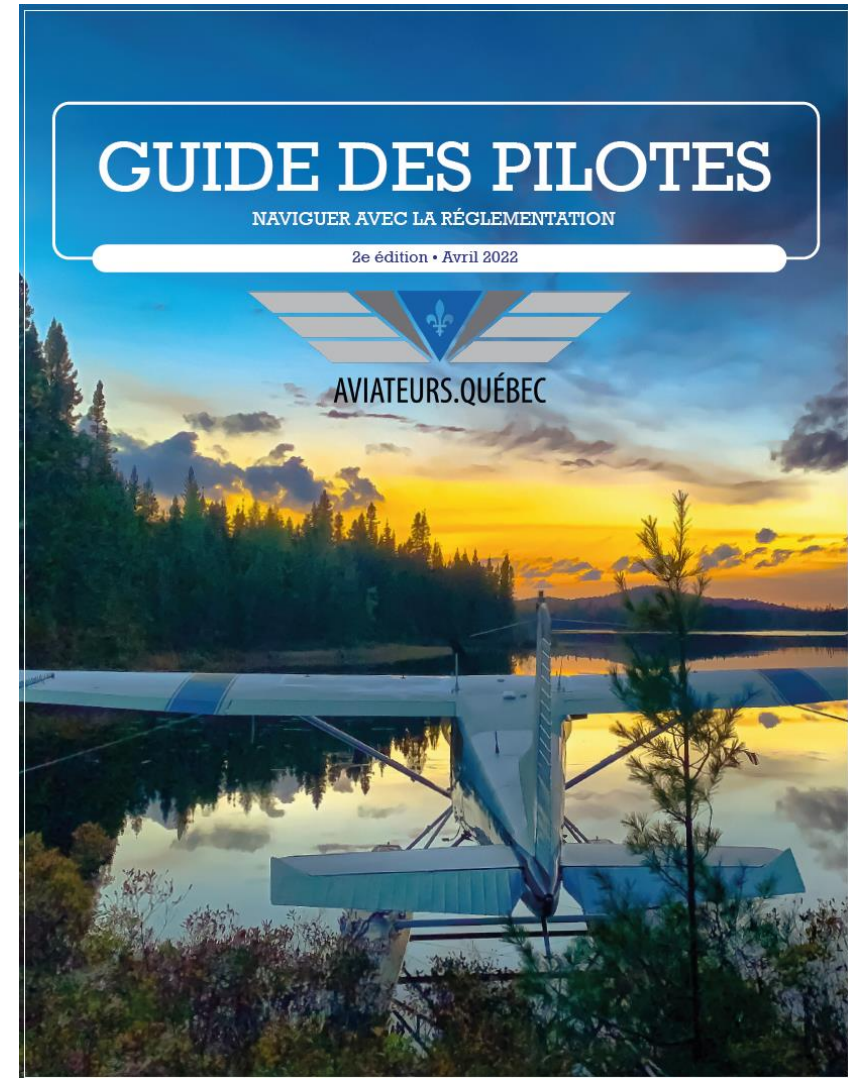


4 JUIN 2022

**Souper des
retrouvailles**

Après deux ans de pandémie, rien
de mieux que de se rassembler

LANCEMENT DU GUIDE DES PILOTES



POUVEZ-VOUS SURVOLER LE PARC MARIN DU SAGUENAY/SAINT- LAURENT ?

AU FÉDÉRAL

Au fédéral, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (LAMNC) permet au gouverneur en conseil, sur recommandation des ministres de l'Environnement et des Transports, d'édicter des règlements touchant les aires marines de conservation (communément connues comme « parcs »), dont ceux pouvant restreindre **le vol des aéronefs**. De plus, les règlements prévus aux termes de cette loi ont

préséance et l'emportent sur les règlements incompatibles avec la Loi sur l'aéronautique.



Crédit: Tadeu Jnr

Ainsi, le **gouvernement fédéral** interdit l'**accès aux aéronefs** dans les parcs nationaux canadiens (44) à l'exception de 14 d'entre eux (dont Banff et Jasper) pour lesquels l'accès est autorisé sous certaines conditions et avec l'obtention d'un permis. Le permis s'obtient en communiquant directement avec l'administrateur du parc en question.

Cependant, l'amerrissage d'urgence est permis en tout temps.

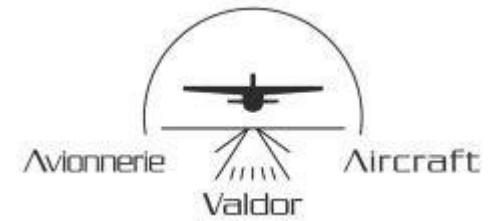
ENTENTE CANADA-QUÉBEC

D'autre part, en 1990, une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec a identifié le **Parc marin du Saguenay/Saint-Laurent** comme une aire marine de conservation. L'article 17 de la Loi sur le parc marin du Saguenay/Saint-Laurent permet de fixer les conditions de décollage, de vol et d'amerrissage des aéronefs dans le parc. Ainsi, le règlement de fonctionnement de cette loi stipule qu'il est « **Interdit au pilote** » d'un aéronef de **survoler le parc** à une altitude de moins de 2 000 pieds (609,6 m) de la surface de l'eau ou de décoller ou d'amerrir dans le parc, sauf autorisation du ministre de l'environnement fédéral délivré en vertu du paragraphe 10(1) de la Loi ».

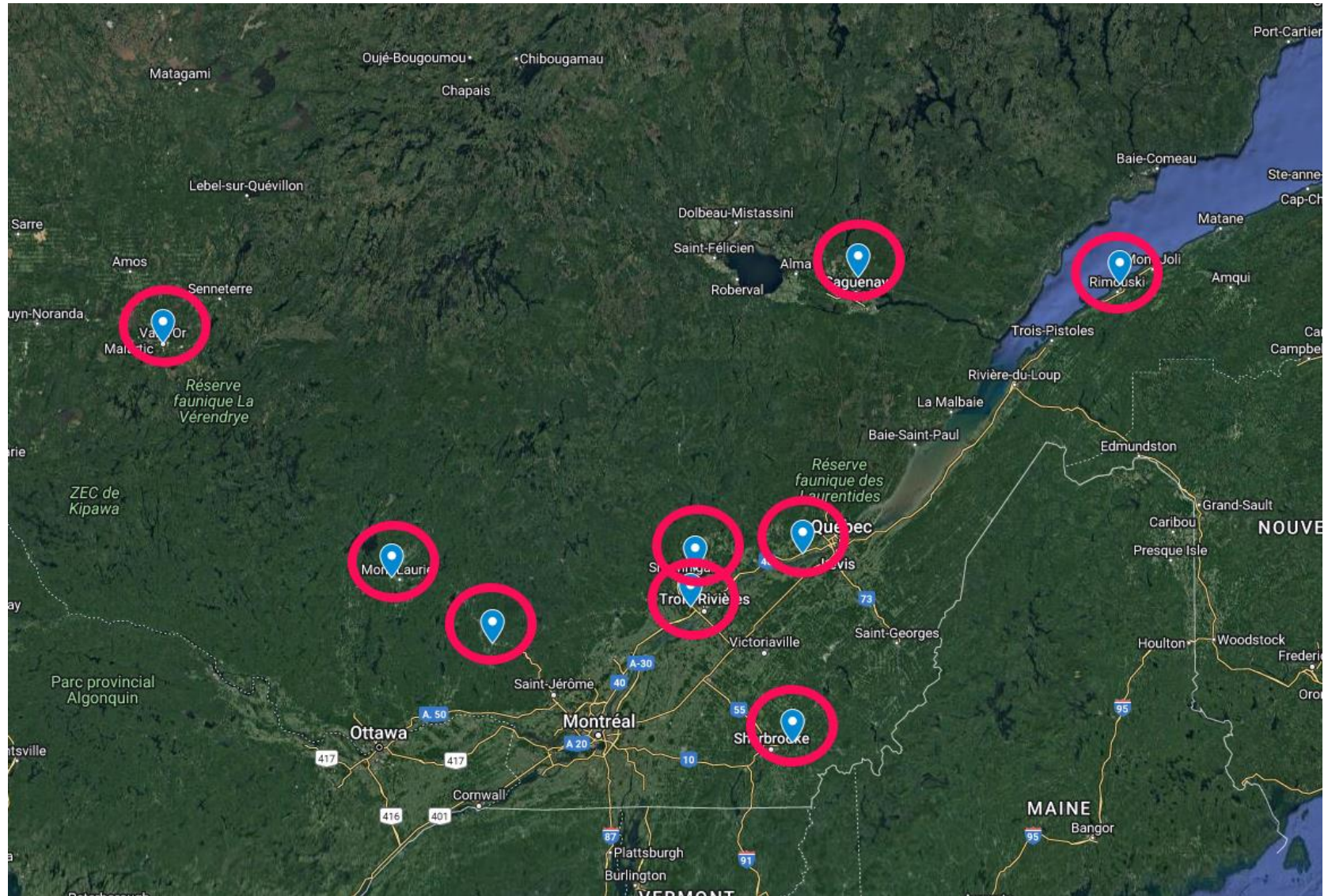
Distribution du Guide des pilotes

- Le guide sera publié sous deux formats
 - Numérique, et
 - Copie papier
- Pour les membres d'Aviateurs.Québec:
 - Copie numérique : gratuite
 - Copie papier : 5 \$ (frais d'impression, manutention etc ...)
- Pour les non-membres d'Aviateurs.Québec:
 - Copie numérique : 20 \$
 - Copie papier : 20 \$ + 5 \$ (frais d'impression, manutention etc ...)

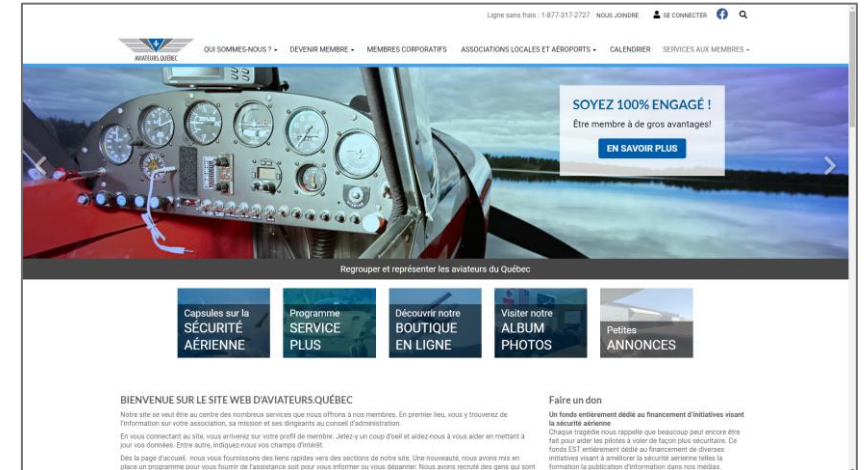
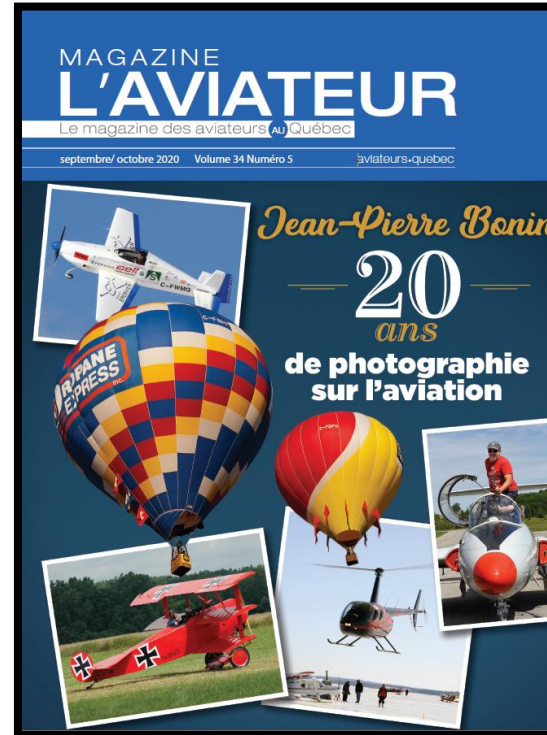
Merci à nos commanditaires



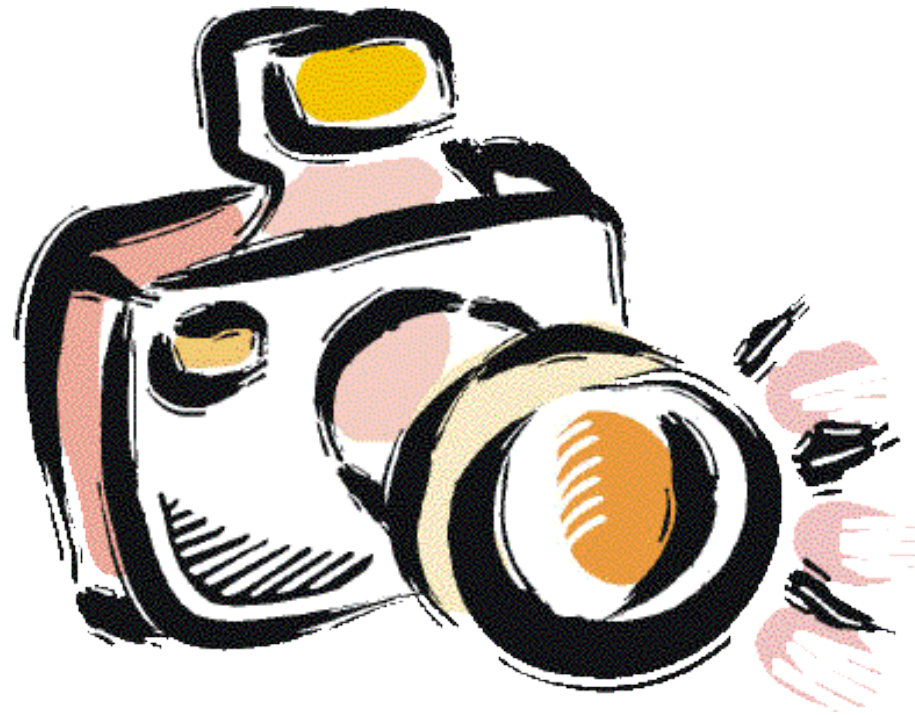
REPRISE DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL



AMÉLIORATION CONTINUE DE NOS SOURCES D'INFORMATION



LE CONCOURS DE PHOTOS 2021



STRUCTURE DE PRIX

- **Prix mensuel : crédit de 55 \$ applicable contre un renouvellement du membership, une casquette ou un polo.**
- **Prix annuel**
 - **Premier prix : Certificat cadeau 150 \$ + trophée**
 - **Deuxième : Certificat cadeau 100 \$ + trophée**
 - **Troisième prix : Certificat cadeau 50 \$ + trophée**

MERCI AUX PHOTOGRAPHES

LES
FINALISTES









*Grand gagnant du Prix Michel-Charette :
Pierre-Étienne Bergeron*

Consultation des membres





AVIATEURS.QUÉBEC

*La plus grande association francophone
de pilotes des Amériques*

BON VOL SÉCURITAIRE

À TOUS!

